

MOTION TENDANT A CONDAMNER LES PROPOS TENUS PAR LE MAIRE DE LA PLAINE DES PALMISTES SUR L'ESCLAVAGE

Attendu qu'à la Réunion 62 000 esclavages sur 100 000 habitants ont été affranchis en 1948 suite à l'entrée en vigueur du décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848, proclamé par le commissaire de la République Sarda Garriga le 20 octobre 1848

Attendu que la loi du 30 juin 1983 a institué un devoir de mémoire en permettant aux Départements ultramarins de commémorer l'abolition de l'esclavage

Attendu que le décret du 23 novembre 1983 a institué le 20 décembre comme jour férié pour commémorer l'abolition de l'esclavage

Attendu que la loi Taubira du 10 mai 2001 a reconnu l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Considérant le travail de mémoire mené depuis de nombreuses années par des chercheurs et historiens sur ce passé douloureux et peu connu

Considérant les séquelles laissées dans l'inconscient collectif par cette période de notre histoire

Considérant le travail mené par le Conseil départemental de la Réunion sur les différents lieux de mémoire de l'île notamment le musée de Villèle qui est devenu le musée de l'Habitation et de l'Esclavage

Considérant les propos infamants du Maire de la Plaine des Palmistes représentant du Parti d'extrême droite le Rassemblement National, des propos tendant à effacer cette partie de l'Histoire de la Réunion

Nous, le groupe une Ambition pour la Réunion,

- Condamnons les propos tenus par le Maire de la Plaine des Palmistes
- Demandons aux différents élus en responsabilité à la Réunion de s'associer à cette demande
- Réclamons le retrait de ces propos et des excuses aux Réunionnais
- A défaut, demandons à ce qu'il démissionne de tous ses mandats